

vendredi 9 août 2013

Le Télégramme

TSEEAC - IEEAC - ATTAAC

Protocole DGAC : signer à tout prix ... ?!

La CGT veut signer, coûte que coûte, le protocole qu'elle a coécrit avec la DGAC, même si elle prétend qu'en son sein, un processus interne « démocratique » serait en cours.

Cela justifie-t-il les insultes contre l'UTCAC et les manipulations en tous genres ?

Pourquoi faire, à ce point, le jeu de l'Administration en souhaitant la division syndicale ?

Ces querelles ne servent pas les intérêts des personnels et ne les intéressent pas, et l'UTCAC ne tombera pas dans le jeu de ce syndicat qui, pour justifier l'injustifiable, tente de faire diversion en accusant les représentants de l'UTCAC de tous les maux. Pour autant,

La représentativité, les réductions d'effectifs, les fermetures d'aérodromes, de BRIA, etc. sont des sujets trop sérieux pour pouvoir être bidouillés ou manipulés ...

Sur la représentativité :

Inutile de manipuler les chiffres dans tous les sens, il suffit de prendre les résultats des élections.

La représentativité à la DGAC est issue des élections de novembre 2011 :

L'UNSA est le deuxième syndicat de la DGAC avec 21,04 % des voix.

Quelqu'un saucissonne-t-il les voix de FO pour compter la représentativité du SNICAC d'un côté, du SNNA et du SNPACM de l'autre ? NON !

Pourquoi ce type d'argumentaire ne s'applique-t-il qu'à l'UNSA ?!

Sur les réductions d'effectifs :

Là encore, nul besoin de manipuler les chiffres, il suffit de compter : Les départs du corps par promotion interne ne sont pas correctement pris en compte.

Ils auraient dû être remplacés nombre pour nombre ... **ils n'ont rien à voir avec les départs en retraite.**

L'UTCAC avait alerté la DGAC, mais ...

Les baisses d'effectifs sont bien prévues dans les BRIA, les aérodromes et les délégations ... et pas dans les CRNA et les approches, non ?

Qui va oser prétendre le contraire ?

Le renouvellement des TSEEAC n'est pas, comme pour les autres corps techniques, de 80%.

En effet, 97 départs en retraite compensés à 80% ne devraient faire perdre que 19 TSEEAC, pas 35.

Le taux appliqué aux TSEEAC est de 64% !!

BRIA, délégations et aérodromes du groupe G emploient majoritairement des TSEEAC.

Les TSEEAC sont effectivement visés par les baisses d'effectifs !!

Sur les fermetures d'aérodromes :

L'UTCAC maintient que :

- les aérodromes ont servi de monnaie d'échange pour épargner les approches
- il y a bien 12 aérodromes qui seront fermés d'ici 2015.

Aux 10 aérodromes métropolitains, il convient d'ajouter les 2 terrains contrôlés de Polynésie Française qui seront, eux aussi, privés de contrôle.

La liste des aérodromes (p25 & 32 du protocole) est la suivante : Angers, Angoulême, Calais, Cherbourg, Le Havre, Lannion, Le Mans, Mulhouse, Valence, Vannes, Huahiné et Rangiroa.

C'est bien la fermeture de 12 aérodromes qui est programmée sur 3 ans !!

L'UTCAC a eu droit à une page entière dans la presse Cégétiste.

Il est vrai que ce bulletin, destiné à expliciter les avancées obtenues pour les TSEEAC, ne remplissait même pas une page, même en les étalant le plus possible.

Déjà, dans un bulletin analogue destiné aux IESSA, ce syndicat faisait un encadré intitulé : « un grand absent, l'UNSA. » Ça tourne à l'obsession ... !!

Même si celle-ci tente de faire diversion, les (vraies) questions restent posées :

- **Comment la CGT peut-elle, dans le même tract, se vanter d'avoir fait échec à la fermeture de 15 approches jusqu'en 2025 et prétendre que les décisions du gouvernement étaient irrévocables pour les aérodromes, les BRIA et les délégations ?**
- **Comment peut-elle se vanter d'avoir bloqué un protocole signé par un ministre (en 2010) et, en même temps, prétendre qu'il n'était pas possible de s'opposer (en 2013) aux réformes voulues par le gouvernement ?**

Sur les fermetures de BRIA :

Plutôt que d'interpréter quoi que ce soit, regardons ce qui était prévu dans le protocole DGAC 2010 (*le mauvais protocole qu'a signé la méchante UTCAC*) et ce qui est prévu dans le protocole DGAC 2013. En fait, *comme vous le constaterez ci-dessous*, il n'était prévu que d'étudier (*dans un GT*) la mise en œuvre d'une centralisation : même centralisation dans le projet 2013 mais, cette fois, aucune étude : **la liste des BRIA à fermer est fixée arbitrairement !**

Protocole DGAC 2010 - Page 33

Les principaux axes de développement stratégique des services chargés de la préparation des vols et de l'information de la DSNA ... sont ... la **centralisation** au niveau national, des fonctions assurées actuellement par les BRIA métropolitains, associée à une modernisation des outils de préparation des plans de vol de l'aviation générale d'ici fin2012, sur la durée du protocole.

Un groupe de travail protocolaire précisera les conditions opérationnelles, techniques et sociales de la mise en œuvre de ces évolutions. Aucune mobilité géographique ne sera imposée et le caractère insulaire du BRIA d'Ajaccio sera pris en compte dans cette démarche.

Projet de protocole 2013 - Page 31

Sur la durée du protocole, les fonctions d'information aéronautique opérationnelle seront progressivement **centralisées** dans une entité dont l'appellation reste à définir, fonctionnant H24 et située à Bordeaux et deux entités H15 situées au Bourget et à Marseille. Le BRIA d'Ajaccio sera une antenne qui fonctionnera en mutualisation avec l'ensemble du dispositif national d'information aéronautique opérationnelle. Les conditions d'emploi et de rémunération des agents de l'antenne et de son chef seront identiques à celles applicables aux entités précitées.

Faire, encore une fois, diversion en expliquant que l'UTCAC avait signé la fermeture de tous les BRIA ne berne personne. Cela évite juste d'expliquer pourquoi le BRIA de Lyon a été sacrifié.

Sur les représentants syndicaux :

La CGT affirme, à longueur de tracts, que les dirigeants de l'UTCAC n'œuvrent que pour leur carrière personnelle mais, au vu du bilan de l'UTCAC sur ces 20 dernières années, il est aisé de prouver le contraire :

L'ensemble des TSEEAC a progressé.

Mais, au-delà, il est sûrement opportun de rappeler qu'il n'y a aucun permanent syndical à l'UTCAC.

Cela signifie que tous les représentants de l'UTCAC sont confrontés aux mêmes difficultés que les personnels qu'ils défendent ... parce qu'ils travaillent !

Ce n'est pas le cas de ces « rentiers du syndicalisme », tous sur des fonctions (fictives) HEA qui, une fois nommés permanents, n'ont d'autre préoccupation que celle de récupérer des voix lors des élections.

Enfin,

Aucun représentant du Conseil National ni du Bureau National de l'UTCAC n'a été nommé sur un poste hors CAP ... contrairement à ces donneurs de leçons qui ont été placés là où ils sont par l'administration ... sans passer par la CAP !!

Sur les « avancées » obtenues :

Sur le RTAC :

- Le passage de 220 à 250 places est largement insuffisant : cet emploi fonctionnel est déjà saturé et une liste d'attente (+ de 10 TSEEAC) est déjà constituée !
- Son indice terminal (712) aurait dû être relevé (780) !
- La création d'un RTAC à 2 vitesses (*avec durée d'exercice préalable*) est dangereuse !
- La distinction entre inspecteurs de surveillance suivant leur domaine d'activité est injuste et absurde !

Sur le CTAC :

- Comme l'indique le projet de protocole (« *comme prévu au précédent protocole ...* »), le passage des assistants de subdivision est dû à l'action de l'UTCAC !
- Cette avancée ne concerne pas que les TSEEAC, puisque le CTAC est accessible aux IEEAC et IESSA !
- Il manque beaucoup de fonctions qui méritaient d'être éligibles (*adjoints chef CA, chefs BRIA et adjoints, instructeurs régionaux, CTE ...*) !

Sur la grille indiciaire TSEEAC terminant au 702 :

Elle n'a rien à voir avec le projet de protocole, mais la CGT se réjouit que l'UTCAC se soit « faite avoir ». Elle oublie que ce n'est pas l'UTCAC qui a été flouée dans cette affaire : **ce sont les TSEEAC !!**

L'UTCAC préférerait que la grille 702 et la formation en 3 ans soient publiées et appliquées ... même si le compte n'y est pas !!

Il est profondément choquant qu'un syndicat se réjouisse que l'administration ait, par un coup tordu, détourné un engagement du Gouvernement pour, au final, flouer des agents dont ils se prétendent représentatifs !!

Aucun syndicat, seul, ne pourra rendre cet accord applicable.

Il devra, pour ce faire, trouver des complices !!

En tout état de cause, il sera impossible aux syndicats signataires d'expliquer qu'ils sont représentatifs de l'ensemble des personnels de la DGAC et, en particulier, qu'ils représentent les TSEEAC !!